Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDEEES 1191 Concours d'expérimentation de nouvelles applications sur les écrans tactiles des abris voyageurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris propose le règlement du concours et les conventions tripartites types d'occupation temporaire des écrans des abris voyageurs ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de la mise en place du concours d'expérimentation « écrans tactiles des abris voyageurs » dont le règlement est joint en annexe est approuvé.

Article 2 : Le principe de la concession temporaire des écrans des abris voyageurs en vue de l'expérimentation de nouvelles applications est approuvé.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des conventions tripartites types d'occupation temporaire des écrans des abris voyageurs dont le modèle est joint en annexe.